

L'AMÉNAGEMENT UN ACTE CULTUREL DANS DES TERRITOIRES EN TRANSITION



**COLLOQUE AU SÉNAT
LE 3 NOVEMBRE 2025
14H-18H**



**À L'OCCASION DU DÉPÔT DE LA PROPOSITION DE LOI
« LE FAIT CULTUREL DANS L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ¹ »**

DES DÉMARCHES CULTURELLES AU SERVICE DES MUTATIONS DES TERRITOIRES

Pour nourrir les réflexions sur la proposition de loi ¹ portée par les sénateurs Franck Montaugé et Sylvie Robert, ce colloque, imaginé avec l'appui éditorial du POLAU, donne la parole à différents protagonistes, élu-es, professionnel-les, artistes...

L'aménagement des territoires est culturel ! Qu'il s'agisse de transformations ou de transitions des territoires, il suppose des changements de perspectives, d'approches, de comportements... Inviter la culture engage cette bascule et aide à se projeter.

À destination des maîtrises d'ouvrage, des aménageurs, des praticiens-nes de l'urbanisme, des organismes publics, para-publics, des collectivités et des acteurs culturels cette rencontre permet de faire le point sur différents projets d'urbanisme et d'aménagement ayant recours à des démarches culturelles.

¹ Texte n° 732 (2023-2024) déposé au Sénat le 11 juillet 2024 visant à promouvoir le fait culturel dans l'aménagement des espaces publics.

DES «CLAUSES CULTURE», DANS LA FABRIQUE URBAINE ET LA MUTATION DES TERRITOIRES

La proposition de loi² vise à faciliter l'intégration de démarches culturelles dans les projets d'aménagement de l'espace public. Elle propose d'instituer des « Clauses culture » dans les marchés publics des projets d'aménagement.

Un renversement dans le secteur de la fabrique et des transitions territoriales !

² Elle prend appui sur le Rapport d'Opportunité «Projets artistiques et culturels dans la fabrique urbaine : vers un dispositif de soutien». Rapporteurs : Maud Le Floc'h, urbaniste avec les Inspecteurs Jacques Touchefeu (CGEDD) et Anne-Marie Le Guevel (IGAC). Dans le cadre de l'article 6 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, Architecture et Patrimoine - IGAC 2017-12/CGEDD010923-01 - Avril 2017

PRÉ-PROGRAMME

14h00 - Les raisons d'un rendez-vous entre culture et territoires en transition

Par les sénateurs Sylvie Robert et Franck Montaugé
en dialogue avec Martin Vanier (École d'Urbanisme de Paris)

14h15 - Session 1. Pourquoi des actes culturels et artistiques dans le temps du projet d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement ?

Animé par Maud le Floc'h (POLAU)
Avec Florent Saint-Fare Garnot (Club Ville Aménagement), Christophe Degruelle (Intercommunalités de France). En présence de Jérôme Goze (ENSA Paris Val de Seine).

15h15 - Session 2. L'urbanisme culturel, nouvelle dimension des maîtrises d'ouvrage

Animé par Agathe Ottavi (Cuesta)
Avec Laure Portale (Métropole Aix-Marseille-Provence), Yvan Detraz (Bruit du Frigo), Charlotte Girerd (SNCF Immobilier). En présence de Sophie Ricard (L'école du terrain)

16h30 - Session 3. La "clause culture", une impulsion et un retour d'expérience à Bassens

Animé par Sylvie Robert
Avec Maud le Floc'h, Benoit Gunsley (Union Sociale pour l'Habitat), Chloé Bodart (Compagnie architecture), Gabriel Soulard (Cie Mycélium), François Barbet (La FAB).
En présence de Sonia de La Provôté (Sénatrice et Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme)

INFORMATIONS PRATIQUES

Date : 3 novembre 2025 de 13h45 à 18h00

Lieu : Sénat, salle Médicis

INSCRIPTION (JAUGE LIMITÉE)

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSecqXqSMFryhxgAEA4RRXv6MgFtSw7YFouCRxyjsnrD5HemTw/viewform>

LES OBJECTIFS DU COLLOQUE

- Nourrir la proposition de loi et présenter le protocole «Clause culture»
- Faire témoigner les différents acteurs concernés : élu·e·s et professionnel·les
- Présenter le guide méthodologique opérationnel à l'attention des maîtrises d'ouvrage
- Imaginer collectivement les fondements d'un Manifeste

À QUI S'ADRESSE LE COLLOQUE ?

Cette rencontre nationale est destinée aux professionnel·les impliqué·es dans des projets de territoire.

- Élu·es
- Maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre
- Professionnel·les de l'architecture et de l'urbanisme
- Organismes publics et collectivités
- Acteurs et actrices du secteur culturel
- Presse et médias

POURQUOI INVITER DES DÉMARCHES CULTURELLES AU SEIN D'OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ?

Inviter l'art et la culture dans le bal des transformations et des transitions des territoires est de nature à enrichir à la source les projets d'architecture, d'urbanisme ou de territoire. Le «génie» culturel est mobilisateur. Il donne du sens et du courage pour faire face aux enjeux de transition. Les concepteurs le savent bien. Se mettre à l'écoute de l'existant, mieux identifier les besoins et intégrer les savoirs situés, facilite l'inscription d'un projet dans son environnement.

L'approche culturelle accompagne et produit des changements (nouvelles représentations, mises en récit, appropriation collective des mutations...) Un récit partagé, des actions souples, des enquêtes collectives, permettent d'embarquer diverses parties prenantes dès le démarrage d'une opération. L'approche technique suit. La démarche culturelle consolide la maîtrise d'usage d'un projet et accélère les transitions. Les clauses culture y aideront.

DES "CLAUSES CULTURE", DANS LES MARCHÉS PUBLICS, UN NOUVEL OUTIL AU SERVICE DE TERRITOIRES EN TRANSITION



A l'occasion du Colloque du 3 novembre, le POLAU présentera le protocole qui permet de mettre en oeuvre dans les différents marchés des «clauses culture». Levier méthodologique et juridique, cet outil permet l'intégration de démarches culturelles dès l'amont des projets d'aménagement, architecturaux et d'urbanisme.

Fruit d'une réflexion longue portée par le POLAU, la clause culture a été imaginée suite au Rapport d'Opportunité «Projets artistiques et culturels dans la fabrique urbaine : vers un dispositif de soutien». Un travail enrichi par les apports de près d'une vingtaine de contributeurs à l'occasion de groupes de travail coordonnés et animés par le POLAU.

LA CLAUSE CULTURE : UN PROTOCOLE ET UN ÉTAT D'ESPRIT

UN PROJET POLITIQUE

- Favoriser les conditions du dialogue avec les usagers d'un projet (habitants, parties prenantes) par des actes culturels
- Une dynamique menée dès l'amont d'une opération
- Renforcer l'inscription locale des projets par l'écoute et l'intégration de l'existant

UN OUTIL STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL

- Une délibération dès le lancement de l'opération
- Une disposition particulière au sein de consultations de maîtrise d'oeuvre (clause, critères de notation)
- Une charte de valeur annexée au projet
- Des compétences culturelles embarquées auprès des acteurs du projet
- Une source de financements contributifs

UNE MÉTHODE INTÉGRÉE

- Une méthodologie du «pas de côté» pour convoquer des talents de mise en récit
- Un cadre de coopération et de co-apprentissage pour la chaîne d'acteurs du projet
- Des opportunités d'implication des acteurs locaux et de la «maîtrise d'usage»
- Des capacités d'agilité pour s'adapter aux aléas du projet

LE POLAU – PÔLE ARTS & URBANISME, LABORATOIRE D'URBANISME ET ACTEUR INTERMÉDIAIRE

Fondé en 2007 par l'urbaniste Maud Le Floc'h, le POLAU est un laboratoire d'urbanisme qui associe acteurs culturels et scientifiques autour des enjeux territoriaux. Il crée les conditions de la rencontre à travers des expérimentations architecturales et œuvre au déploiement d'une pratique nouvelle, l'urbanisme culturel.

Ce pôle de rayonnement national déploie et documente divers programmes de coopération autour de sujets de transition (risques, énergie, sols vivants, fleuves...), tels que : Mission repérage(s) : un élu, un artiste / Jour inondable - Production d'une expédition artistique et

urbaine sur le Risque inondation / Chantier ouvert du Point H^{UT} : Programmation d'une saison artistique et culturelle de chantier / Démarche du parlement de Loire / Ateliers des territoires format flash : Ingénierie territoriale (prospectives et stratégies de projet)...

Le POLAU est lauréat du Palmarès des jeunes urbanistes - 2010. Soutenu par le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Aménagement et des Transitions Écologiques.

9 ÉTUDES DE CAS POUR NOURRIR LE PROTOCOLE «CLAUSE CULTURE»

Le POLAU et ses partenaires ont observé une série d'initiatives (10 livrets pour 9 initiatives inspirantes et 1 synthèse) ayant déjà expérimenté des démarches culturelles et artistiques associées à un projet d'aménagement. Basés sur un travail d'interviews de praticien·nes, ces 10 livrets apportent un éclairage sur les rouages de ces projets «hors-normes», leurs leviers, leurs moyens d'agir, les opportunités qu'ils soulèvent, mais aussi une évaluation de leurs effets à court et moyen terme. Les initiatives inspirantes : Chantier ouvert du Point H^{UT}, / De centres en bourgs en Loire Forez / Ancienne gare de Lunel, occupation expérimentale / Le Boulevard des Arts / Horizon 2050 à Guichen Pont-Réan / L'éclair, friche industrielle culturelle / Labo rural dans le Livradois-Forez / La Station Mue / Projet Transfert, friche culturelle et industrielle.



DÉCOUVREZ LA COLLECTION
D'INITIATIVES INSPIRANTES

EN SAVOIR PLUS

Proposition de loi - <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl23-732.html>

Les motifs de la loi - <https://www.senat.fr/leg/exposes-des-motifs/ppl23-732-expose.html>

Mieux connaître le POLAU - <https://polau.org> & <https://arteplan.org>

Les 9 initiatives inspirantes : <https://polau.org/actualites/clause-culture-9-initiatives-inspirantes-et-1-synthese>

Relations presse et communication : Sébastien Poulain - communication@polau.org / 06 43 93 11 83 - 02 47 67 55 90